



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 26 août 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M^{me} Chloé Hofstetter et M. Louis Ménard : Sécurité de la rue De Varennes Nord (arrêt et vitesse).
- M^{me} Magalie Castilloux : Respect de l'interdiction réglementaire relativement à l'utilisation de barbecue dans les parcs de la Ville, spécifiquement dans les parcs Léandre-Lacaille et Joseph-Laramée (dépôt de pétition).
- M. Marc Chagnon : Suivi des actions de la Ville, dans le secteur De Noyon, suivant les pluies diluviennes du 9 août 2024.

250826-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

- 13.1 Avis de résiliation – Sport-Média inc. – Convention relative à la location d'espaces pour le placement média (statique et numérique) au Centre des glaces Gilles-Chabot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-2

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

250826-3

Avis de motion – Règlement numéro 2025-290-49 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179.

250826-4

Avis de motion – Règlement numéro 2025-441-1 modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie.

Adoption de règlements

250826-5

Adoption – Second projet de règlement numéro 2025-290-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2025-290-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C7-01-03 (station de recharge sans dépanneur) dans les zones P-444 et P-545.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-6

Adoption – Second projet de règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2025-290-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-7

Adoption – Premier projet de règlement numéro 2025-290-49 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2025-290-49 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003, d'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018 et de ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 septembre 2025 à 18 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-8

Dépôt du projet de règlement numéro 2025-441-1 modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-441-1 modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie.

Rapports et résolutions des comités et commissions

250826-9

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 18 juin 2025

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-079 à U2025-081 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 18 juin 2025 et d'approuver :

1.

La demande de PIIA numéro 2025-70070 pour autoriser des agrandissements d'un immeuble situé au 30, rue Marguerite-Bourgeoys, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-079.
2.

La demande de PIIA numéro 2025-70077 pour autoriser l'installation de deux portes de garage sur le mur latéral droit de l'immeuble situé au 1530, rue Ampère, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-080.
3.

La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70075 pour autoriser une clôture en cour latérale gauche d'un immeuble situé au 8-10, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-081.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-10

Dépôt du compte rendu du groupe de travail en environnement – réunion du 8 juillet 2025

Il est proposé de prendre acte du compte rendu du groupe de travail en environnement de la réunion du 8 juillet 2025.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est mentionné dans le rapport.

250826-11

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 21 juin au 26 juillet 2025 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 31 juillet 2025.
2. De souligner le départ à la retraite, le 8 août 2025 de M^{me} Marie-Josée Audy, cheffe de section aquatique à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs.
3. De souligner le départ à la retraite, le 1^{er} septembre 2025 de M^{me} Josée Brassard, cheffe de service approvisionnements à la Direction des finances et des approvisionnements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette reprend son siège.

250826-12

Révision de la structure de la Direction des finances et des approvisionnements

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4623 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 18 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver les modifications à l'organigramme de la Direction des finances et des approvisionnements, le tout effectif rétroactivement au 7 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

250826-13

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéros 209083 à 209522.
2. D'approuver les paiements électroniques numéros S32910 à S33548.

3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéros 71 à 85 et 955 à 1041.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-14

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 18 août 2025 pour les écritures 5921 à 5929.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-15

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 31 juillet 2025, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

250826-16

Autorisation d'effectuer des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Il est proposé d'autoriser la directrice, la cheffe de section administration et le contremaître mécanique de la Direction des travaux publics à effectuer des transactions auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour tous les dossiers concernant le parc d'équipements roulants de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-17

Dépôt de correspondance reçue de la Ville de Longueuil

Il est proposé de prendre acte de la correspondance reçue de la Ville de Longueuil relativement à l'adoption du projet de Règlement CA-2025-438 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

250826-18

Dépôt de la programmation des travaux version numéro 1 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024-2028 (TECQ 2024-2028)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4449 préparé par la Direction du génie daté du 19 août 2025;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
2. La Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.
3. La Ville de Boucherville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Ville de Boucherville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.
5. La Ville de Boucherville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.
6. La Ville de Boucherville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui

sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

7. La Ville de Boucherville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-19

Adjudication d'un contrat pour l'aménagement d'une halte vélo au parc de la Rivière-aux-Pins (C-25-07-D)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'aménagement d'une halte vélo au parc de la Rivière-aux-Pins (C-25-07-D);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4621 préparé par la Direction du génie daté du 12 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'aménagement d'une halte vélo au parc de la Rivière-aux-Pins à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 86 806,13 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-425.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-20

Adjudication d'un contrat pour une unité de séparation hydrodynamique dans la cour des travaux publics (C-25-09-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour une unité de séparation hydrodynamique dans la cour des travaux publics (C-25-09-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4620 préparé par la Direction du génie daté du 10 juillet 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour une unité de séparation hydrodynamique dans la cour des travaux publics à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 134 750,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-21

Adjudication d'un contrat de fourniture, de livraison, de plantation d'arbres et d'installation de protections hivernales sur le boulevard Industriel – phase II (DP25-16)

CONSIDÉRANT que des plantations sont nécessaires afin de maintenir un couvert forestier résilient contribuant à notre adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les plantations sur le boulevard Industriel contribuent à créer un environnement favorable au transport actif;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4619 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 11 juillet 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fourniture, de livraison, de plantation d'arbres et d'installation de protections hivernales sur le boulevard Industriel – phase II à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant total de 67 941,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues à la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-22

Adjudication d'un contrat de travaux et d'installation de modules de jeux au parc de la Rivière-aux-Pins (RG25-2651)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux et d'installation de modules de jeux au parc de la Rivière-aux-Pins (RG25-2651);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4637 préparé par la Direction des travaux publics daté du 6 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux et d'installation de modules de jeux au parc de la Rivière-aux-Pins à Les industries Simexco inc., pour un montant total de 56 026,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au contrat, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-427.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-23

Modification du contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent (SI24-19)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'arboriculture urbaine le long du fleuve Saint-Laurent (SI24-19);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4635 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 24 158,55 \$, taxes incluses, au contrat SI24-19 déjà octroyé à Abattage Larivée inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-24

Reconduction du contrat pour la sortie et la mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de Boucherville (SP24-38)

CONSIDÉRANT le contrat pour la sortie et la mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de Boucherville (SP24-38);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4632 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 6 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat pour la sortie et la mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de Boucherville, au fournisseur actuel, Indy-Co inc., pour la période du 13 octobre 2025 au 12 octobre 2026, pour un montant total de 88 609,16 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

250826-25

Entente de services aux personnes sinistrées – Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (RLRQ, c S-2.4) et la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4625 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 19 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, rétroactivement depuis mars 2025 jusqu'en février 2026.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer ladite lettre d'entente pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-26

Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une piste cyclopédestre avec la Ville de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une piste cyclopédestre entre les Villes de Sainte-Julie et de Boucherville;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent établir une liaison cyclable entre les villes de Boucherville et de Sainte-Julie sur une distance d'environ 7,9 kilomètres, dans le but de répondre aux demandes citoyennes et de permettre des déplacements actifs sécuritaires entre les deux villes;

CONSIDÉRANT que le projet de piste cyclopédestre permettrait de relier les axes 20 et 70 de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à la route numéro 1 de La Route verte de Vélo Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4656 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 19 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter l'Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une piste cyclopédestre entre les Villes de Sainte-Julie et de Boucherville.
2. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-27

Entente de reconnaissance de réserve naturelle du Parc-de-la-Futaie (Secteur des Sureaux)

CONSIDÉRANT les subventions obtenues dans le cadre de l'acquisition des lots 6 476 745 à 6 476 804, circonscription foncière Chambly du cadastre du Québec;

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente de reconnaissance de réserve naturelle du Parc-de-la-Futaie (Secteur des Sureaux) en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ c C-61.01).
2. Que la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisées à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

250826-28

Désignation de la mairesse suppléante

Il est proposé de désigner la conseillère M^{me} Isabelle Bleau, à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville, ainsi qu'à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, pour la période du 1^{er} septembre au 7 novembre 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-29

Demande d'autorisation CPTAQ – usage autre qu'agricole – lots 1 912 687 et 2 402 389 – 1000, chemin de Lorraine

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour renouveler l'autorisation d'exploitation d'une entreprise d'entreposage et de préparation de terre;

CONSIDÉRANT que plus précisément la demande vise les lots 1 912 687 et 2 402 389 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 7,21 ha;

CONSIDÉRANT que la demande vise également le retrait des conditions imposées par la CPTAQ concernant le délai de validité de l'autorisation et le dépôt d'une garantie financière;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande se situent en zone agricole permanente et dans la zone A-2035 identifiée à l'annexe A du Règlement de zonage 2018-290;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 2018-290 et au Règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 concernant les milieux naturels;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet de réduire les superficies cultivées étant donné que les activités sont déjà présentes et que la demande ne vise pas l'accroissement des superficies pour un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux intentions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles existantes ou à venir;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole ailleurs sur le territoire de Boucherville pour ce type d'activité;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de décision prévus aux articles 12 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*,

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4631 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 5 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par le propriétaire pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une entreprise d'entreposage et de préparation de terre.
2. De s'en remettre à la décision de la CPTAQ quant au retrait des conditions relatives au délai de validité de l'autorisation et au dépôt d'une garantie financière.
3. D'autoriser la conseillère en urbanisme à compléter au nom de la Ville de Boucherville tout formulaire requis en ligne (sur l'Espace partenaire du site Web de la CPTAQ), pour donner application à la présente résolution.
4. D'autoriser le chef du service de l'urbanisme, à signer au nom de la Ville de Boucherville, tout document requis pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-30

**Demande d'aide financière dans le cadre du
Programme de soutien aux politiques familiales
municipales – volet 2**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille désire soutenir les municipalités ayant déjà adopté une politique familiale municipale (PFM) dans la mise en œuvre des mesures ou des projets prévus aux plans d'action;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire assurer aux familles et aux enfants un environnement permettant leur épanouissement et favorisant les saines habitudes de vies;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4654 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 21 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales – volet 2.
2. D'autoriser la cheffe de service de la vie communautaire et la directrice des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à titre de représentantes de la Ville de Boucherville, à signer la convention en découlant.
3. D'autoriser une demande d'aide financière d'un montant maximal de 25 000 \$ et de s'engager à investir une valeur de 10 % du coût total du projet, à même les budgets opérationnels 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-31

Dépôt d'une demande de subvention au Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore du Fond d'action québécois pour le développement durable

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la protection de l'environnement et dans la mise en place d'un milieu assurant une grande qualité de vie à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le programme de subventions accorde jusqu'à 500 000 \$ pour les projets visant l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'environnement sonore;

CONSIDÉRANT le projet intitulé « Marchez, pédalez, changez : une cohorte citoyenne en mobilité active »;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4633 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 31 juillet 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore.
2. D'autoriser la cheffe de service ou le directeur de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-32

Programme de subvention – Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

CONSIDÉRANT que le patrimoine culturel est un des domaines d'intervention du ministère de la Culture et des Communications (MCC), comme le prévoit la loi constitutive de ce Ministère (RLRQ, chapitre M-17.1) et qu'il est également responsable de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), le Ministère a mis en place le Programme d'ententes en patrimoine (PEP);

CONSIDÉRANT que le Programme a pour objet de permettre au gouvernement du Québec de mettre en place des partenariats structurants ainsi que d'accompagner les municipalités et les propriétaires d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux dans la planification de leurs interventions et de tendre vers l'atteinte d'objectifs communs en matière de patrimoine culturel, tout en respectant l'autonomie, les rôles et les responsabilités des bénéficiaires;

CONSIDÉRANT que les demandeurs admissibles aux volets 1 à 4 (excluant le sous-volet 4.3) sont notamment les municipalités régionales

de comté (MRC) et les territoires équivalents à une MRC exerçant certaines compétences de MRC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, administre ce Programme pour le compte des villes composant l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4636 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 11 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De déposer à la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, une liste de projets à inclure à la demande de subvention à transmettre au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine et ce, pour les années 2026, 2027 et 2028.
2. De faire une demande de contribution financière au ministère de la Culture et des Communications pour le volet 4.1 (Préservation et restauration d'immeubles – propriété privée), selon la répartition suivante :
 - 250 000 \$ pour l'année 2026;
 - 250 000 \$ pour l'année 2027;
 - 250 000 \$ pour l'année 2028.
3. De faire une demande de contribution financière au ministère de la Culture et des Communications pour le volet 4.2 (Préservation et restauration d'immeubles – propriété municipale) du programme, selon la répartition suivante :
 - 635 000 \$ pour l'année 2026;
 - 635 000 \$ pour l'année 2027;
 - 635 000 \$ pour l'année 2028.
4. Que la Ville s'engage à contribuer pour un montant équivalent à celui qui sera accordé par le ministère de la Culture et des Communications, pour la période de 2026 à 2028, dans le cadre des volets 4.1 et 4.2 du programme.
5. De mandater la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-33

Reconduction d'une demande de soutien pour événement privé – course Julien-Robitaille

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4638 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 6 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le soutien de la Ville à l'événement privé de la course Julien-Robitaille. Celui-ci se limitant au prêt de matériel, au

support d'un régisseur sport et d'une équipe des travaux publics pour la validation des besoins électriques et de signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-34

Modification de la signalisation du tracé de la ligne 284 (midibus) du Réseau de Transport de Longueuil

CONSIDÉRANT la demande de modification de la signalisation du tracé de la ligne 284 (midibus) du Réseau de Transport de Longueuil (RTL);

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 250424-03 de la commission de la circulation et du transport de la Ville de Boucherville concernant cette modification et la résolution 250520-17;

CONSIDÉRANT que les demandes de modification de la signalisation respectent le guide d'aménagement des arrêts d'autobus;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4653 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 août 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la modification de la signalisation du tracé de la ligne 284 (midibus) du RTL.
2. D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux correctifs requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250826-35

Intervention de la Ville – Servitudes de stationnement et de passage aux 666, 670 et 676, chemin du Lac

CONSIDÉRANT les actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous les numéros 1 029 133 et 28 811 404:

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces servitudes ne sont plus utiles
suivant la signature d'un acte d'échange de terrains entre les propriétés
situées aux 666 et 670, chemin du Lac;

CONSIDÉRANT que la Ville doit intervenir dans l'acte d'annulation, et de renonciation desdites servitudes, ainsi que dans l'acte de modification de servitudes de passage et de stationnement afin de respecter la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les projets d'actes soumis sur le sujet;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4657 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 22 août sur le sujet:

Il est proposé :

1. D'accepter le projet de modification de la servitude de stationnement publiée sous le numéro 28 809 449 et de la servitude de passage publiée sous le numéro 28 807 360 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly.
2. D'accepter le projet d'acte d'annulation et de renonciation de servitude de passage et de stationnement à propos du 666, chemin du Lac, sous les numéros 1 029 133 et 28 811 404, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly; le tout tel que soumis.
3. Que la Ville de Boucherville intervienne aux deux actes.
4. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

250826-36

Avis de résiliation – Sport-Média inc. – Convention relative à la location d'espaces pour le placement média (statique et numérique) au centre des glaces Gilles-Chabot

CONSIDÉRANT la convention relative à la location d'espace pour le placement média intervenue entre Sport-Média inc. et la Ville de Boucherville intervenue le 20 août 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 250520-38 du 20 mai 2025 par laquelle le conseil a pris la décision de ne pas renouveler l'entente au-delà du 31 août 2025;

CONSIDÉRANT que l'article 22 de la convention régit les modalités applicables en cas de non-renouvellement et prévoit que Sport-Média inc. doit continuer de verser les redevances pour les placements média à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en cas de défaut, la Ville peut résilier la convention après avoir donné un avis de 15 jours ouvrables à Sport-Média inc.;

Il est proposé :

1. D'entériner l'avis de défaut signifié le 6 août 2025 à Sport-Média inc. pour le retard à verser le solde des redevances.
2. De résilier la convention relative à la location d'espace pour le placement média à compter du 1^{er} septembre 2025.
3. D'autoriser la Direction générale ou la Direction des affaires juridiques et du greffe à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

250826-37

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière